

M. Le maire a mis sous les yeux de M. M. les
Conseillers, plusieurs lettres que M^r Ordonneau avait
adressées à la mairie de Combrès. L'une à la date du 11^e
1876 porte que par jugement en date de Bayonne, le tribunal
a admis en entier la demande contre la Commune de Combrès
par François Dereys. Dans une autre lettre, à la date du
12 janvier 1877, il réclame la somme de 306.⁵⁰ francs
des frais qui lui sont dus pour sa part revenant à son
étude. Le Conseil après avoir minutement réfléchi sur
cette déplorable affaire, attendu que par délibération
en date du 27 février 1875, le Conseil a refusé tout ad-

Refuser entièrement à m^r Dereix, alors maire de la
 Commune de Combeix, l'autorisation de plaider déclaré
 verbalem^t de la manière la plus formelle dans l'avis
 qu'il a formulé et réservé expressément tout le droit
 de la Commune pour former une action en responsabilité
 contre m^r Dereix ancien maire de Combeix. En consé-
 quence le Conseil est d'avis de ne pas s'occuper des
 délais d'appel, laissant à m^r Dereix, in present, le
 soin de poursuivre l'instance en son nom personnel.
 Cette délibération a été prise à l'unanimité comme les précédentes, à l'exception de M. Dereix
 qui s'est refusé à signer.

Fait et délibéré sur les délibérations ci-dessus
 à Combeix, le jour et mois et an que dessus.

Beineix Maurice, Sec. Bourg^e S. Jaurès
 Rivett ~~Combeix~~ Palaud

Le Maire
 Jaurès de Lafonds

m^r Dereix s'est refusé
 à signer -- J. Lafonds

M. m. Dereix Maire et
 Delachet, ont approuvé les
 délibérations ci-dessus et ont
 déclaré en savoir signer --
 J. Lafonds